

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	SAFRAN LANDING SYSTEMS (ex SAFRAN Messier-Bugatti-Dowty)
Adresse de l'établissement	1 à 9, rue Antoine de Saint Exupéry 67120 MOLSHEIM
Activité de l'établissement :	L'usine aéronautique emploie plus de 1 000 personnes. Ses activités civiles et militaires comprennent la production de roues, de freins, d'équipements de systèmes de freinage et d'atterrissage, la maintenance et réparation de ces mêmes matériels ainsi que la maintenance et la réparation de trains d'atterrissage. L'activité industrielle est présente sur le site de MOLSHEIM depuis plus de 100 ans.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Aucun scénario d'accidents ne peut impacter un état étranger.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	L'activité industrielle nécessite la mise en œuvre de traitements de surface permettant de déposer du chrome, du cadmium et du nickel sur de grandes pièces. Le principal risque identifié ayant des effets à l'extérieur du site, est la dispersion d'une substance toxique dans l'air pouvant engendrer des effets sur la santé (sensation de vertige et de gêne respiratoire – céphalées.).
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	A l'image de la sécurité du transport aérien, la sécurité des personnes et de l'environnement est la première priorité du groupe SAFRAN et plus particulièrement du site de Molsheim. Les moyens techniques dont dispose le site comportent des installations de captation et de filtration des émanations des vapeurs des bains de traitement de surface, de détection et d'alerte ainsi que de matériels d'intervention adaptés aux risques chimiques et incendie. Les opérateurs sont formés aux risques particuliers liés aux traitements de surface et sont aptes à réagir face à un risque avéré. Le site dispose également d'équipes de seconde intervention en mesure d'intervenir immédiatement et en toute autonomie. Une cellule de crise, régulièrement entraînée, peut être mise en œuvre au sein d'un poste de commandement disponible en tout temps. Des procédures rigoureuses, des exercices réguliers avec les secours internes et externes, des analyses de rejets et des audits périodiques, contribuent sur le plan organisationnel à la cohérence des moyens de prévention et de protection. Si malgré les actions de prévention et de surveillance un accident devait intervenir, l'alerte et le Plan d'Opération Interne (POI) seraient déclenchés par l'activation de la cellule de crise, de l'information de la population au travers d'une sirène dédiée. Parallèlement, les secours publics sont alertés et nos équipes de secours interne mettent en œuvre les premiers moyens de lutte contre le sinistre. Si l'accident se développe hors du site, le Préfet met en œuvre le Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce dispositif alerte la population environnante tout en organisant les secours et en réglementant la circulation autour du site.